

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-039-12345/22/BM

■ Déclassement du domaine public routier métropolitain d'une emprise désaffectée de la place Fernand Benoit à Marseille - 9ème arrondissement 30195

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite aménager un jardin dont une partie du terrain se situe sur une ancienne emprise de voie publique délaissée, en forme de triangle, située au coin Nord-Est de la place Fernand Benoit.

Cette parcelle triangulaire est un terrain restant du domaine public après les aménagements de voirie effectués en 2015 dans le cadre du Projet de Renovation Urbaine des Hauts de Mazargues – La Soude. La place Fernand Benoit est maintenant bordée par l'avenue de la Barquièrre, infléchissant en partie Nord, entre la résidence «Les Cyclamens » et l'avenue de la Soude.

Par délibération n°VOIMOB 019-387/21/CT en date du 5 octobre 2021, la Métropole Aix-Marseille Provence a procédé à un premier déclassement du triangle-rectangle sans utilité pour la circulation publique pour le céder à la Ville qui souhaite restaurer le site dans le cadre du réaménagement du quartier Les Hauts de Mazargues - La Soude.

Toutefois, lors de la réalisation du document d'arpentage, le géomètre expert missionné s'est vu contraint de procéder à un recalage du cadastre sur les limites de propriété réelles.

Il en résulte qu'une petite emprise quasi triangulaire sise à l'extrémité Est de l'emprise déjà déclassée s'est avérée être également du domaine public routier de la Métropole.

Aussi, il convient, pour pouvoir mener à bien la cession des terrains à la Ville de Marseille pour le réaménagement du Jardin Barquière, de déclasser ce reliquat. Cette emprise ne permet aucun aménagement de voirie.

Conformément au Code de la Voirie Routière, le déclassement d'une voie est dispensé d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La superficie totale à déclasser est de 12 m² environ, portée sur le plan de déclassement joint.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Voirie Routière ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°VOIMOB 019-387/21/CT du 5 octobre 2021 du Conseil de Territoire Marseille Provence portant déclassement du domaine public routier métropolitain d'une emprise désaffectée de la place Fernand Benoit à Marseille – 9^{ème} arrondissement.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'aménagement des voiries Hauts de Mazargues – La Soude ;
- Le projet d'extension du jardin public par la Ville de Marseille ;
- Le déclassement de 710 m² opéré le 5 Octobre 2021.

Délibère

Article 1 :

Est constatée la désaffectation d'une emprise supplémentaire de la rue de la place Fernand Benoit à Marseille - 9^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Est approuvé le déclassement du domaine public routier métropolitain d'un délaissé de voirie à l'angle Nord-Est de la place Fernand Benoit, d'une superficie de 12 m² environ.

Article 3 :

En tant que de besoin, tous les pouvoirs sont conférés à Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant pour satisfaire aux formalités de publicité foncière.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseillé Délégué,
Voirie - Infrastructures,
Parcs et aires de stationnement,
Pistes cyclable, Schéma de voirie

Philippe GINOUX